

Demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel

Les membres du conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 6 janvier 2025 à 19h00, au 1277, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 16^e jour du mois de décembre 2024

(original signé)

 Anne-Marie Charron
 Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe

USAGE CONDITIONNEL

| Immeuble visé | Nature et effets de la demande |
|---------------|--------------------------------|
| | |
| | |
| | |

DÉROGATION MINEURE

| Immeuble visé | Nature et effets de la demande |
|--|--|
| 192 chemin de la Loutre Lot : 4 754 390 Matricule : 3016-80-4742 | Autoriser l'implantation d'une serre domestique, sur une propriété résidentielle, en cour latérale et avant, alors que le règlement de zonage 2015-560 ne l'autorise qu'en cour arrière. |
| | |
| | |

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 16^e jour du mois de décembre 2024 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour du mois de décembre 2024.

(Original signé)

 Anne-Marie Charron
 Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe